#### Initiatives ministérielles

Ils demandent au Parlement d'encourager le gouvernement et les Nations Unies à remédier à cette situation, en allant même jusqu'à imposer des sanctions à la république Dominicaine à cause du traitement qu'elle inflige à ses travailleurs lorsqu'ils traversent sa frontière.

### LE PROJET DE LOI C-91

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de présenter à la Chambre une pétition qui est vraiment d'envergure nationale, ses signataires venant de l'île de Vancouver jusqu'à Terre—Neuve, en passant par toutes les provinces de la Confédération.

Les pétitionnaires expriment des réserves concernant le projet de loi C-91, que la Chambre examine actuellement et qui vise à mettre fin à la délivrance de licences pour d'autres médicaments génériques sans marque au Canada.

Cette pétition est signée par des Canadiens de tous âges, jeunes et vieux, qui s'inquiètent de l'augmentation du coût des médicaments que pourrait entraîner ce projet de loi. Ils demandent au gouvernement de ne pas donner suite au projet de loi et d'abroger la loi C-22 afin que nous puissions continuer d'avoir, au Canada, des médicaments à bas prix pour tous les groupes d'âge, dans toutes les régions du pays.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom des habitants de ma circonscription de Coquitlam, en Colombie-Britannique, de Port Moody, de Port Coquitlam et de Belcarra.

Cette pétition porte sur le projet de loi C-91 relatif aux médicaments. Les pétitionnaires estiment que le projet de loi C-91 permettra aux fabricants de médicaments de marque de commercialiser leurs produits sans concurrence de la part des fabricants de médicaments génériques pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 20 ans. Ils font remarquer que les médicaments génériques sont des médicaments sans marque qui sont meilleur marché que les médicaments de marque.

Ils s'opposent à ce que le gouvernement prolonge la période de monopole des fabricants de médicaments de marque, ce qui entraînera une hausse du coût des médicaments pour les habitants de ma circonscription. Mes électeurs et moi nous y opposons absolument.

## **QUESTIONS AU FEUILLETON**

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que toutes les questions restent au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LA LOI SUR LES BREVETS

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-91 EN DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je propose, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement:

Que, relativement au projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)